

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 76 (1940)
Heft: 37

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Assemblée des délégués S. P. R.* — VAUD : *A propos d'une pétition.* — *La probité des écoliers.* — *Traitements fixes.* — *Dans les sections : Lausanne.* — *Association des Directeurs de chant.* — GENÈVE : U. I. P. G. — MESSIEURS : *Visite à Verbois.* — *La fin ne justifie pas les moyens.* — *Culture physique.* — U. I. P. G. — DAMES : *Convocation.* — NEUCHÂTEL : *Fédération.* — *Traitement.* — *Coin des sociétaires.* — *Glanure.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : E. DOTTRENS : *Prairie alpestre (Tableaux scolaires suisses).* — E. ZIMMERMANN : *L'enseignement de l'orthographe.* — Alb. R. : *A propos d'une polémique.* — INFORMATIONS : *Ecole d'études sociales.* — *Journée de la Faim.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — PRIME DE L'ÉDUCATEUR.

PARTIE CORPORATIVE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

des délégués, des présidents de sections et des correspondants au « Bulletin » dimanche 13 octobre 1940, à 9 h. 30, à Auvernier, Hôtel du Poisson.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance d'Yverdon.
2. Rapport du président.
3. Rapports du trésorier et des vérificateurs de caisse.
4. Rapports des rédacteurs :
 - a) du *Bulletin* ;
 - b) de l'*Educateur*.
5. Examen de la situation : Congrès ; éventuellement prorogation des pouvoirs du Comité.
6. Propositions individuelles.

LE COMITÉ.

VAUD

A PROPOS D'UNE PÉTITION

« Donnez-moi deux lignes d'un homme et je le ferai pendre » a dit je ne sais plus quel auteur. C'est malheureusement l'impression que j'ai ressentie en lisant l'article du rédacteur en chef de notre *Bulletin corporatif* paru le 28 septembre et relatif à la pétition de M^e Sillig au G. C. vaudois.

Pour quelqu'un qui prend connaissance objectivement de cette pétition, il en ressort que M^e Sillig désire s'attaquer à un problème d'envergure dont les conséquences heureuses seront de la plus grande utilité pour l'école et pour le pays. On le sent uniquement préoccupé par l'importance du but à atteindre, sans aucune intention malveillante à l'égard du personnel enseignant. Il vise nettement des méthodes et

un système surannés et il a le courage de citer les services qu'il croit responsables de cet état de choses.

M^e Sillig introduit sa pétition par des citations, fort opportunes, tirées d'ouvrages de pédagogues, de médecins et de littérateurs éminents. Il rend hommage « au zèle infatigable » des instituteurs qui, après de longues études, votent dans leurs congrès des résolutions dont l'écho reste — trop souvent hélas ! — dans la salle qui les a entendu formuler.

M^e Sillig motive courageusement les raisons de son intervention. Il appelle les choses par leur nom et, comme père de famille, je souscris entièrement à ce qu'il dit de la tricherie dans *certaines* écoles de notre canton. De là à accorder gratuitement à M^e Sillig l'intention de décourager vieux et jeunes instituteurs, il me paraît aussi que l'erreur est de taille. Si M. Grec constate, non sans une certaine amertume, que nous devons œuvrer, le plus souvent, pour la simple — mais combien grande — satisfaction du devoir accompli, qu'il ne décourage donc pas ceux qui veulent nous témoigner un intérêt agissant ! C'est faire preuve d'une susceptibilité excessive que de prendre la chose comme notre rédacteur en chef le fait. L'immense majorité de nos collègues a assez de largeur d'esprit pour comprendre que c'est un honneur et une bonne aubaine que des pères de famille se décident à donner au corps enseignant le coup d'épaule nécessaire pour qu'aboutissent, enfin, des réformes que nous préconisons depuis fort longtemps.

Pour terminer, je félicite le pétitionnaire et je remercie le correspondant vaudois qui a introduit en termes si justes et si compréhensifs, la pétition de M^e Sillig, dans le *Bulletin* du 14 septembre dernier ! Il a fort bien tâté le pouls de l'immense majorité du corps enseignant primaire vaudois :

F. CHABLOZ.

LA PROBITÉ DES ÉCOLIERS

Parlons-en ou plutôt parlons de l'improbité des écoliers. Dans les *Cahiers protestants* de janvier 1937, plusieurs maîtres secondaires ont examiné les causes de la déloyauté scolaire et les moyens d'y remédier. M. Claude Secretan, maître au Gymnase scientifique, ancien directeur du Collège classique, concluait ainsi : « Cet état de choses réclame évidemment une réforme. Mais aucune réforme ne sera possible si nous, les « pédagogues », posons comme prémisses que nous sommes innocents, que c'est notre système scolaire qui a raison contre parents et élèves... En des temps où le pays, que nous avons la prétention de servir, a besoin essentiellement de *caractères droits et courageux*, nous lui offrons des jeunes gens intelligents, qui ont appris qu'il vaut mieux être débrouillards que scrupuleux. » Telle est l'opinion de ceux qui sont chargés de former ce qu'on appelle l'élite du pays. Ils constatent le mal, ils le jugent grave, ils s'en accusent. Penchons-nous à notre tour sur nos activités et sur nos élèves.

Ils trichent, convenons-en. « Moins que les secondaires », dit-on. Différence d'amplitude peut-être, mais même esprit de facilité, même lâcheté : ils soufflent, ils « copient », ils « chindent », comme nous avons soufflé, « copié » et « chindé » ! Que faire ? S'indigner, parce que M. Sillig a mis le doigt sur une des graves faiblesses de notre système scolaire ? Façon bien simple d'éluder la question. Sourire d'un sourire indulgent, compréhensif, parce que nous nous souvenons des moments héroïques de notre vie scolaire ? — Le mal me paraît trop grave, même s'il n'est pas général dans nos classes, pour que nous nous contentions de hausser les épaules. Car il est bien vrai que ces habitudes de facilité se conservent la vie durant : la déloyauté scolaire aide à préparer l'improbité fiscale, le détestable système D si souvent vanté, l'écœurant opportunisme débilisant les volontés et accumulant les petites lâchetés.

Nous devons réagir avec énergie pour que l'école ne donne pas à nos élèves l'occasion de la fraude et afin que la vie scolaire s'écoule dans une ambiance de franchise et d'amitié. Or l'écolier triche parce qu'il se défend : nous les contrôlons trop, comptant les fautes et les insuffisances, soupçonnant trop souvent la paresse et le mauvais vouloir qui sont une justification commode des ignorances et des erreurs. Mais nous contrôlons parce que nous sommes obligés de mettre des notes, beaucoup de notes. Pour de nombreux enfants, ces chiffres, ces « succès », deviennent le but de leurs efforts qui ne sont plus, alors, qu'au service de la vanité à satisfaire.

C'est pourquoi je crois que la première réforme à envisager pour « aérer » l'école serait la suppression partielle, ou mieux totale, des notes scolaires. Quel coup de vent purificateur traverserait nos classes si ces chiffres disparaissaient, si l'on renonçait à ces classements ! Qu'en pensez-vous, chers collègues ? les estimez-vous indispensables à l'éducation de vos élèves ? Leur disparition ne maintiendrait-elle pas dans l'école plus de sérénité et de probité ? Ces notes ne font-elles pas naître des sentiments détestables qui auraient pu ne jamais s'éveiller ?

Le pédagogue français Jules Payot a écrit en 1937 un livre intitulé *La faillite de l'enseignement*, dans lequel nous lisons : « Nous avons tué chez l'enfant la vitalité des tendances individuelles fondamentales et par conséquent la fierté et la joie du travail qui en est comme l'épanouissement naturel. Aussi avons-nous dû remplacer cette récompense intime par tout un système de mobiles étrangers, par des notes, des punitions, des éloges, des classements par ordre de mérite, des prix... Ces mobiles n'agissent que sur les premiers de la classe..... Chez le petit nombre de ceux que peut aiguillonner le désir d'un bon classement, le système de nos récompenses tend à développer des sentiments assez laids : la vanité, la jalousie à l'égard des émules. On m'affirme qu'en Suède on a su se débarrasser de cette dangereuse mobilisation de mauvais sentiments. »

Les notes ont pu rendre des services à l'école ; mais ne pourrions-nous pas avancer, désormais, sans ces béquilles qui soutiennent bien mal la marche de nos enfants sur le chemin du désintéressement et de la collaboration nécessaire ?

A. C.

FÉDÉRATION DES TRAITEMENTS FIXES

Nos traitements. — Comme première suite à notre lettre du 29 août, concernant la réduction de nos traitements, M. le chef du Département des finances a convoqué une délégation de trois membres de la Fédération des T. F., le 20 septembre. Nous avons pu exposer d'autres arguments que ceux contenus dans notre message, mais nous ne pouvons vous apporter aucune promesse. Le Conseil d'Etat discute en ce moment le budget.

Le lendemain, soit le 21 septembre, les délégués se réunissaient en assemblée extraordinaire à Lausanne pour discuter deux questions importantes. Nos traitements d'abord. L'assemblée ne put qu'approuver les démarches du Comité en lui donnant mandat de continuer de façon à obtenir satisfaction. Le problème du budget familial devient, en effet, chaque jour plus difficile à résoudre. Le coût de la vie a augmenté de 24 % depuis la dévaluation (septembre 1936). Les petits traitements surtout sont maintenant insuffisants. Nous voulons espérer que nos autorités feront droit à nos revendications tout à fait légitimes.

Les délégués ont ensuite discuté le principe d'un secrétariat permanent ou semi-permanent. Ce principe a été admis à l'unanimité avec une réserve de la S. P. V. Nous avons demandé que notre futur secrétaire soit un député ou un homme susceptible de le devenir. Il est superflu d'indiquer les motifs qui nous ont incités à formuler cette réserve.

Le Comité des T. F. va donc entreprendre des démarches pour trouver l'homme qui réunira les qualités voulues et qui deviendra notre secrétaire permanent.

Le *Bulletin* vous renseignera sur ces deux questions quand des faits nouveaux se produiront.

La Fédération des traitements fixes. Pour ceux qui l'ont oublié ou qui l'ignorent, disons deux mots de cette association.

La Fédération des sociétés d'employés et de fonctionnaires de l'Etat de Vaud groupe six sociétés avec 3040 membres au total : la Société des magistrats et fonctionnaires, les Offices publics, les Services publics, les Cantonniers, la Police cantonale et la S. P. V. Cette fédération (les T. F. par abréviation) a pour but la défense de nos intérêts moraux, économiques et sociaux par tous les moyens légaux. Elle s'interdit toute discussion politique ou religieuse. Elle a, à sa tête,

un comité central formé par les représentants de chaque société. Le président en charge est M. Potterat, Inspecteur principal de la Sûreté vaudoise.

La S. P. V. ne s'occupe donc plus directement de la défense de nos traitements, puisque cette défense est assumée par les T. F. Nous avons actuellement un représentant permanent au Comité central et le président S. P. V. qui assiste à toutes les séances avec voix consultative.

L'assemblée des délégués se réunit en général une fois par année. Elle prend toutes les décisions importantes. Nous y sommes représentés par sept délégués.

Cette Fédération, fondée en 1920, a rendu déjà beaucoup de services et son rôle ne peut que grandir. M. RAY.

DANS LES SECTIONS

Lausanne : Conférence de M. Bray, professeur à l'Université : Genèse de la profession de foi et de la pensée religieuse de Rousseau.

Vendredi 18 octobre à 17 h. 15. salle Tissot. LE COMITÉ.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

Nous rappelons l'assemblée d'automne qui aura lieu à Lausanne le 16 courant, à 14 h. 15 précises, avec l'ordre du jour suivant : Exercices d'émission de la voix, par Mme Violette Andréossi ; causerie sur la prosodie musicale, par M. Charles Mayor ; interprétation d'un chœur inédit et sans indications sous la surveillance de M. C. Hemmerling.

LE COMITÉ.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

VISITE DES CHANTIERS DE VERBOIS

La visite des chantiers de Verbois — qui devait avoir lieu en mai dernier — fut renvoyée en raison de la mobilisation générale. Le comité a fixé cette visite au jeudi 24 octobre prochain ; elle aura lieu malgré la mobilisation du régiment 71 si les inscriptions sont suffisamment nombreuses. Les collègues qui sont libres et que la chose intéresse sont priés de s'annoncer avant le 18 à notre président Lagier. C. D.

LA FIN NE JUSTIFIE PAS LES MOYENS

La *Tribune de Genève* du 3 octobre publie sous la rubrique : « Informations Politiques », le court compte rendu d'une causerie faite au Cercle démocratique par M. le député R. Déonna.

Dans cet entrefilet, je relève cette phrase :

« Du corps enseignant, on devrait attendre non seulement des qualités pédagogiques, mais aussi morales et patriotiques ».

On pourrait vraiment croire qu'au Cercle démocratique où l'on

nous accorde quelques talents pédagogiques on ne s'attendrait pas à nous trouver des vertus morales ni patriotiques. Il semble bien que la pensée de l'orateur ait été trahie par l'auteur de l'entrefilet, mais pourquoi le Cercle démocratique laisse-t-il passer une telle énormité sans rectifier ?

Si l'on désirait simplement une formation chrétienne des enfants, on ne risquerait pas si abusivement de ruiner l'autorité morale du corps enseignant.

Il me semble parfois que la formation chrétienne de l'enfance scolaire est moins urgente que le respect du prochain dans certains milieux qui *prétendent* se réclamer de l'Évangile. E. D.

CULTURE PHYSIQUE

Le nombre des inscriptions reçues jusqu'à aujourd'hui n'est pas encore suffisant. D'autre part, la mobilisation des territoriaux va nous priver d'un ou de plusieurs de nos dangereux « basketteurs » !

Malgré ces circonstances fâcheuses, le président de l'A.G.M.E.P. a déjà fait le nécessaire pour nous réserver la salle du Mail, le mercredi de 16 h. 30 à 18 h. Nous ne saurions trop le remercier de son inlassable bonne volonté.

Les intéressés sont d'ores et déjà convoqués pour le 16 octobre. Si le nombre des participants est médiocre, nous commencerons sans moniteur. Si ce nombre est suffisant, il est probable que nous serons entraînés par l'excellent Luciri. Nous comptons encore sur une bonne participation. E. D.

U. I. P. G. — DAMES

CONVOCATION

Une assemblée générale est convoquée à la Taverne de Plainpalais à 16 h. 45, le mercredi 16 octobre.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Communications du comité.
3. La mission de l'école (réponse de l'Union).
4. Propositions individuelles.

LE COMITÉ.

NEUCHÂTEL

FÉDÉRATION

Le comité provisoire chargé de fédérer les associations de fonctionnaires de l'Etat a élaboré un projet de statuts qui est soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la S. P. N. dont la réunion a lieu, aujourd'hui même, à Neuchâtel.

Le Comité central a examiné ce projet, dans sa séance du samedi 28 septembre. Il en proposera l'adoption sous réserve de quelques modifications.

Modelé sur celui que la S. P. N. avait établi en 1924, ce projet prévoit la création d'un comité permanent chargé de donner suite aux décisions prises par les délégués de chaque corporation. Ceux-ci seront appelés à se prononcer surtout sur des questions d'ordre économique offrant un intérêt commun. Les corps intéressés seront liés par leurs décisions. Il y aura ainsi l'unité d'action indispensable au succès d'une cause. Hormis ces cas, les associations conserveront, comme par le passé, leur entière liberté d'action, pour tout ce qui concerne leur gestion.

Tout en s'inspirant des statuts de 1924, le nouveau projet a simplifié très heureusement le mécanisme administratif du faisceau. Celui-ci, d'autre part, n'abritera sous son toit que les groupements cantonaux, soit les fonctionnaires, professeurs, instituteurs, pasteurs, agents de police et cantonniers, qui ont tous donné leur adhésion de principe. Ce n'était pas le cas dans la première tentative ; trois de ces associations seulement s'étaient ralliées à notre initiative.

La fédération primitive était ouverte aux fonctionnaires et employés communaux ; cette affiliation a été abandonnée dans le nouveau projet pour des raisons d'ordre pratique.

L'apport financier destiné à couvrir les dépenses de la fédération ne sera guère plus élevé que sous le régime des comités d'action occasionnels. Il n'en saurait donc résulter une augmentation de nos cotisations.

Le projet qui nous est soumis fera disparaître les inconvénients maintes fois signalés au sujet de la sempiternelle reconstitution de cet organisme éphémère qu'il était convenu d'appeler le « Comité de défense des traitements ». Nous espérons que l'assemblée du 12 octobre l'adoptera sans hésitation, et il y a tout lieu de croire que les autres associés en feront autant.

La S. P. N. pourra être fière de voir aboutir l'initiative qu'elle prit, il y a une quinzaine d'années, et qui semblait abandonnée à titre définitif.

Et, qu'il soit permis au soussigné, auteur du projet primitif, d'exprimer sa très grande joie en présence de ce succès inespéré.

J.-ED. M.

TRAITEMENTS

Sans attendre que la fédération dont il vient d'être question soit définitivement constituée, son comité provisoire a fait part au Conseil d'Etat, par lettre du 12 septembre, des vœux des fonctionnaires au sujet de leurs traitements.

Nous remarquons avec plaisir que la requête du susdit comité s'en tient en guise de conclusion aux deux propositions du Comité central

de la S. P. N. adoptées dans sa séance du 10 août dernier, à la Sagne. (*Bulletin* du 31 août).

Il est presque superflu d'ajouter que le renchérissement de la vie justifie pleinement ces deux revendications.

Relevons d'autre part que le comité fédératif a usé d'une tactique plus opportune que ses devanciers en opérant avant l'élaboration du budget cantonal et non après. Si l'entente, dès lors, peut s'établir avec le Conseil d'Etat, la campagne, toujours laborieuse, auprès du Grand Conseil sera évitée, et nul ne s'en plaindra.

En exprimant notre satisfaction au comité de la Fédération, pour son activité, détachons ce qui suit de sa lettre :

« Le 11 mai dernier, nous avons pris la liberté de vous adresser une requête à propos de la suppression de la retenue appliquée aux traitements des titulaires des fonctions publiques. Le rebondissement du conflit européen à la suite des événements du 10 mai et la remobilisation de l'armée, nous engagèrent à ne pas insister auprès du Grand Conseil. ¹

« Aujourd'hui, tout en ne méconnaissant pas les soucis que continue à vous inspirer une situation incertaine, il nous semble que l'accroissement très sensible du coût de la vie, survenu depuis votre réponse du 16 mai, nous autorise à vous confirmer les conclusions de notre première requête.

» Nous nous permettons donc de vous demander, Monsieur le Président et Messieurs, qu'à l'occasion de l'examen du budget, il ne soit plus tenu compte de la diminution de 5 % qui pèse sur nos traitements.

» Nous vous serions également très reconnaissants d'envisager le maintien de l'allocation extraordinaire de Fr. 50.— par enfant âgé de moins de dix-huit ans. Plus que jamais les employés et fonctionnaires de tout rang comptent sur elle pour équilibrer leur budget. »

Souhaitons que notre cause soit entendue.

J.-ED. M.

COIN DES SOCIÉTAIRES

Neuchâtel. — Mlle Marie-Louise Roulet, institutrice-remplaçante à Neuchâtel, vient d'obtenir le brevet pour l'enseignement de la sténographie dans les écoles neuchâteloises.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

J.-ED. M.

GLANURE

Que jamais aucun sentiment personnel, soit de pitié, soit de haine, ne t'empêche de rechercher, de poursuivre, de distinguer la vérité.

CERVANTÈS.

¹ Celui-ci devait se réunir le 20 mai.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES PRAIRIE ALPESTRE

La végétation des Alpes.

La végétation des montagnes est belle. Prairies abondamment fleuries, gazons ras multicolores, rochers diaprés font la joie du touriste alpin. Comment expliquer une telle profusion de brillantes couleurs ? Il y a quelques décades, on n'aurait pas hésité à donner une foule de belles raisons. La science actuelle est plus prudente. Elle avance pas à pas dans l'étude des facteurs agissant sur la flore, les étudie séparément, constate leurs complexes interférences. La lumière, la chaleur, le froid, le gel, la neige, l'eau, le sol, les animaux, l'homme enfin interviennent dans la vie des couvertures végétales du sol alpin. On conçoit qu'avec une telle abondance de causes une explication simple soit exclue.

Les prétendues mauvaises conditions.

Avant tout, il faut se départir d'une prévention tenace, celle des mauvaises conditions. Les végétaux en général offrent une énorme résistance aux variations de leurs conditions de vie. Leur extension n'est limitée, dans bien des cas, que par celle de leurs voisins. Pour un facteur donné, les conditions ne deviennent mauvaises qu'aux limites extrêmes d'amplitude, quand ce facteur, enfin, nuit à leur vitalité, rompt l'équilibre des plantes entre elles et favorise celles qui le supportent le mieux. C'est dans ce sens que les mots de concurrence, de compétition, sont légitimes. Absolument parlant, il n'y a pas de végétaux résistants, il n'y a que des plantes résistant dans des conditions relatives.

Le mélèze, dont on admire la résistance, n'est pas capable de lutter contre le hêtre à la limite inférieure des montagnes. Les lichens rouges des pierres couvrant les mazots valaisans (*Placodium*), les lichens jaunes et noirs des rochers granitiques (*Lecidea*) s'accommodent des conditions désertiques de leurs stations. Pour eux, des variations de température allant de -10° à $+60^{\circ}$, la sécheresse diurne quasi absolue, l'intensité des radiations, sont des conditions normales puisqu'ils prospèrent.

Le climat.

Nos Alpes s'élèvent dans la zone tempérée à une distance suffisante de l'océan pour qu'il y règne un climat semi-continental, assez chaud en été, assez froid en hiver. Comme elles constituent un obstacle, l'air qui s'y heurte s'élève sur leurs pentes, en se refroidissant. Plus froid, l'air retient moins de vapeur d'eau. S'il est chargé d'humidité

elle se condense et tombe en pluie. Ainsi s'explique le climat assez pluvieux des versants du N. des Alpes et des versants italiens. Le courant d'air qui a passé les montagnes et arrive au Valais a perdu en partie sa vapeur d'eau. Comme il se réchauffe en redescendant, mais ne récupère pas d'eau, son humidité *relative* diminue (il se réchauffe vite dans les fonds de vallées fort ensoleillés). De là le caractère de grande sécheresse de la Vallée du Rhône.

L'air.

La couche d'air atmosphérique diminue avec l'altitude et la pression barométrique baisse régulièrement. L'air de moins en moins comprimé est de moins en moins dense, il finit par se raréfier. Il semble que la raréfaction de l'air n'ait d'effet sur les végétaux qu'indirectement, par les différences de rayonnements, d'humidité et de chaleur qui en dérivent. Par exemple, l'air qui s'élève se dilate, et sa dilatation s'accompagne d'un refroidissement; il s'agit là d'un phénomène physique analogue à la baisse de température provoquée par l'évaporation d'un liquide.

En plaine, l'air absorbe une importante partie des radiations solaires et se réchauffe d'autant; de nuit, il absorbe la chaleur de rayonnement du sol. Il exerce ces actions d'autant mieux qu'il est plus dense et plus chargé de vapeur d'eau. L'air des plaines contient des poussières en abondance, elles interceptent la lumière en la diffusant. Pour 10 000 particules en plaine, on en compte 200 au sommet du Righi (contre 200 000 à Paris).

L'air raréfié et pur de l'altitude est très perméable aux rayons solaires et à la chaleur rayonnante, il n'exerce guère la fonction écran de l'air des plaines. Les plantes plongées dans cet air refroidi brusquement dès que le soleil se cache, exposées au gel nocturne même en été, subissent de brusques extrêmes. Ces conditions ralentissent leur croissance.

Le vent.

Le brassage de l'air, amplifié au flanc des montagnes par les différences d'échauffement et de refroidissement des zones d'altitude, exerce sur les végétaux une action intense. Le courant d'air active la transpiration et dessèche les plantes. C'est ainsi que les crêtes ventées sont couvertes de végétations xérophytiques, c'est-à-dire adaptées à la sécheresse. Le vent d'hiver dessèche les plantes plus gravement qu'en été car alors le sol gelé empêche toute absorption d'eau compensatrice. Cette action *desséchante* est mortelle pour les arbres, passé une certaine altitude. En outre, le vent d'hiver violent, emportant des cristaux de neige, du sable et parfois du gravier, déchire et arrache les végétaux les plus exposés, en sorte qu'à une certaine altitude seuls se maintiennent ceux qui sont protégés de la tourmente par la neige ou les plantes

rases en coussinets dont les parties vivantes sont abritées derrière les parties mortes.

La preuve que le vent intervient dans la formation de ces coussinets, c'est qu'on les retrouve partout où il peut souffler avec violence : côtes, steppes désertiques, crêtes des monts.

Enfin, le vent est la cause essentielle de la dénudation des lieux exposés, parce qu'il en chasse la neige pour l'accumuler dans les combes : c'est le répartiteur de la neige.

La lumière.

En altitude, les rayons solaires, moins absorbés par l'air, la vapeur d'eau et les poussières, sont beaucoup plus énergiques, les ultra-violets plus abondants¹. La lumière est plus directe, moins diffusée par les particules plus rares, ce dont on se rend compte par la visibilité bien meilleure. Son énergie peut être fortement augmentée parfois par les surfaces de neige fonctionnant comme réflecteurs. Les nuages interviennent, selon leur position, soit comme écrans (nuages gris) soit comme réflecteurs (nuages blancs).

Les expériences démontrent que la lumière ralentit la croissance des organes végétatifs. Elle n'affecte pas les organes reproducteurs, au contraire, elle en accélère parfois la floraison et la maturation. Les fleurs se développent ainsi normalement sur des végétaux par ailleurs plus ou moins réduits. Ainsi s'explique l'incomparable richesse de couleurs de la flore alpine, d'autant mieux que l'abondance des pigments des fleurs (anthocyanes surtout) paraît dépendre de l'intensité lumineuse et croître avec elle.

La chlorophylle, au contraire, diminue avec l'excès de lumière ; les plantes alpines exposées sont donc moins vertes que leurs congénères de la plaine.

L'intensité lumineuse se combine au froid nocturne et au vent desséchant pour réduire les végétaux à un gazon ras, à des coussinets ou à des buissons prostrés.

(A suivre.)

E. DOTRENS.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ORTHOGRAPHE

L'enseignement de l'orthographe, avec la composition française, est l'une des préoccupations continuelles des instituteurs. Rédiger sans fautes... Or, quelles constatations faisons-nous ? Les fautes qui reviennent le plus souvent dans les rédactions et dans les dictées sont des fautes d'accords (verbes, qualificatifs) ou de mots à double orthographe (ces — ses, a — à).

¹ Cet excès de rayons ultra-violets stérilisants exclurait toute vie à de très hautes altitudes.

Il faut s'attaquer à la racine du mal : rendre complète chez l'écolier l'acquisition de l'orthographe de sens, jusqu'à ce que l'automatisme fonctionne parfaitement. Un élève peut ne pas savoir que tel mot prend deux « t », que tel autre, un « t » seulement. Il doit arriver à écrire sans faute les mots « ou », « se », « leur », etc.

Mme Baudat-Pingoud, dans son manuel *Mes premières leçons d'orthographe*, à l'usage du degré inférieur, a destiné quelques exercices intéressants et précieux à cet enseignement. Aux élèves de plus de 8 ans, des exercices de ce genre sont encore nécessaires, encore que le maître doit les composer lui-même. Mais tous les cas peuvent être pris et raisonnés isolément au cours de la dictée. Car c'est par la dictée que cet orthographe s'acquiert. Cette question a déjà sans doute été étudiée. Notre collègue, M. Chantrens, s'y est attaché : il a fait part de ses expériences ici-même vers 1930.

Si chaque instituteur a sa manière de faire, empirique ou logique, *les résultats seuls comptent*. J'ai repris le procédé de M. Chantrens en le complétant. Appliqué à mes élèves du degré moyen en décembre 1939, les résultats furent frappants à la dictée des examens de ce printemps déjà : peu ou pas de fautes d'orthographe de sens.

Voici mon procédé :

1. Chaque élève serre, dans son cahier de dictée, une feuille volante dite « Règles d'orthographe ».
2. La feuille de « Règles » est ouverte à côté du cahier de dictée pour la leçon.
3. Un élève (de préférence) dicte ; le maître s'occupe à surveiller l'application des « règles » dans les cahiers.
4. Les mots invariables, tels qu'adverbes, conjonctions, etc., sont passés sous silence.
5. L'un après l'autre, tout en écrivant, les élèves raisonnent à haute voix le cas qui se présente en consultant leurs « règles ».
6. La dictée terminée, les mots faux sont corrigés selon les procédés habituels : épellation individuelle ou collective, mots difficiles indiqués par le maître, etc.
7. Le maître revoit les dictées ; il souligne dans les cahiers les phrases ou membres de phrases renfermant des fautes qui proviennent des « règles » mal appliquées.
8. L'élève corrige, puis copie dix fois la phrase soulignée sur son ardoise. (Punition d'une négligence ou d'une étourderie, cette copie l'habitue à davantage d'application.)
9. Pour forcer les élèves à un travail encore plus intense, faire de temps en temps des dictées où chaque élève applique ses « règles » seul ; les fautes sont soulignées immédiatement par le maître et raisonnées avec toute la classe.
10. Reprendre, une fois chaque semaine, un des textes (ou des

phrases) écrits la semaine précédente. Dictée de contrôle très utile, avec attribution de notes.

E. ZIMMERMANN.

et est	— <i>était</i>	le chien <i>et</i> le chat (<i>je ne dis pas : était</i>) le ciel <i>est</i> étoilé (<i>je dis : était</i>)
ou où	<i>ou bien</i> —	je bois du sirop <i>ou</i> de la limonade je sais <i>où</i> nous avons coupé le sapin
a à	<i>avait</i> —	le renard <i>a</i> mangé une poule Robert va <i>à</i> Lausanne
on ont	— <i>avaient</i>	tous les jours, <i>on</i> mange du pain en hiver, les oiseaux <i>ont</i> faim
ces ses	— <i>son, sa</i>	regarde <i>ces</i> avions Jeanne met <i>ses</i> gants
son sont	— <i>étaient</i>	Georges m'a prêté <i>son</i> couteau les sapinières <i>sont</i> sombres
au aux	<i>singulier</i> <i>pluriel</i>	je vais <i>au</i> jardin je donne du foin <i>aux</i> vaches
se, s' ce, c'	<i>devant un verbe</i> <i>devant</i> { <i>un nom, un qualif.</i> <i>qui, que, dont</i> <i>le verbe être</i>	Paul <i>s'</i> endort j'ai ramassé <i>ce</i> (joli) nid <i>ce</i> que j'écris est intéressant hier, <i>c'</i> était dimanche
il, elle ils, elles	<i>rempl. le nom (?) sing.</i> <i>rempl. le nom (?) pl.</i>	Tu n'as pas vu Léon? <i>Il</i> est malade les filles, <i>sont-elles</i> arrivées ?
leur leur (s) leurs	<i>rempl. le nom (?) invariable</i> <i>devant le nom (?) sing.-pl.</i> <i>les leurs</i>	Je <i>leur</i> dis de travailler <i>leurs</i> vignes sont belles mes problèmes sont faciles, les <i>leurs</i> difficiles
nom	<i>singulier (pas de terminaison)</i> <i>pluriel (terminaison s—x)</i>	
adjectif qualificatif	<i>qualifie le nom (?)</i> ↗ m. — s. → <i>term. e</i> ↘ f. — p. → <i>pas de term.</i> <i>term. es</i> ↘ <i>term. s—x</i>	
verbe	— <i>le temps de ce verbe</i> — <i>la personne (s.-p.)</i> — <i>terminaison (?)</i>	

A PROPOS D'UNE POLÉMIQUE

MM. Berger et Az. se sont livrés dans les colonnes de l'*Educateur* à une assez longue discussion sur les mérites de telle ou telle méthode d'enseignement du dessin, (voir N^{os} des 15, 22 et 29 juin, des 20 juillet, 3 et 17 août, 14 et 21 septembre).

Je pense que cette intéressante mais longue polémique a suffisamment duré et que nos lecteurs ont pu se faire une opinion sur le vu des arguments exposés de part et d'autre.

Aussi n'ai-je pas l'intention d'intervenir dans le débat. J'ai d'ailleurs fait part de quelques idées en rapport avec le sujet traité par nos deux collaborateurs dans un article du 17 juin 1939 : *La contrainte dans l'expression*.

On pourra débattre encore longtemps la question de savoir s'il vaut mieux, pour bien dessiner un chat, commencer par *Le chat de ma concierge* ou par *L'Idée du Chat*.

Je pense qu'il faut laisser à l'enfant le plus de liberté possible dans les essais qu'il fait pour s'exprimer par les mots, les formes et les couleurs, mais je sais d'autre part que cette liberté est souvent une gêne pour l'enfant.

Combien de fois une maîtresse de petits qui a donné à ses élèves un crayon et du papier pour qu'ils y dessinent à leur gré ce qu'ils veulent n'a-t-elle pas vu revenir vers elles les enfants : « Maîtresse, dessine-moi un bateau,... une maison,... un avion » ? Il ne s'agit pas dans leur esprit de tel ou tel bateau, mais bien de ce qu'ils conçoivent comme étant une idée de bateau, un type, un modèle.

Des collègues se sont sentis offensés par quelques affirmations de M. Berger et m'envoient à ce propos une *Lettre à M. Berger* dont le ton suffirait à mettre le feu à l'*Educateur*, ce qu'il est de mon devoir d'empêcher. Ces collègues dont le style a la vigueur de celui de Paul-Louis Courier, ne m'en voudront pas trop !

Ils se plaignent (à juste titre, me semble-t-il) que M. Berger fasse aux jeunes un grief d'être jeunes. En effet, si la jeunesse n'est pas forcément une garantie de génie, elle ne saurait être considérée comme un crime, non plus que comme un état inférieur empêchant ceux qui n'ont pas encore atteint un certain nombre d'années de se prononcer sur ce qui les intéresse.

Dénier aux jeunes le droit de manifester leur opinion, ou tenir cette opinion, par avance, pour non valable serait nous priver de grands avantages. « Oser se prononcer » est en effet une qualité de la jeunesse que beaucoup perdent trop tôt.

Mais autre chose me chicane — moi qui suis déjà vieux — dans les arguments de M. Berger : il me semble donner trop d'importance à l'avis du spécialiste en regard de l'avis du maître d'école. Le spécialiste

est fait pour l'école et non pas l'école pour le spécialiste ; vérité élémentaire mais qu'on a parfois tendance à oublier. Les Congrès, les Académies, les savants de tous ordres peuvent élaborer des méthodes, créer des techniques. Ce qu'ils décideront n'aura de valeur que si la pratique de l'enseignement y trouve son profit. C'est le maître d'école qui décidera en dernier ressort. Quelque chose lui aidera à établir son jugement ; quelque chose qui manque parfois aux Académies : c'est la présence de l'enfant.

ALB. R.

INFORMATIONS ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES

Les cours de l'Ecole d'études sociales reprendront le 23 octobre prochain ; la préparation professionnelle des élèves est de plus en plus poussée et étudiée de façon à répondre aux exigences des temps actuels.

Pour parfaire leur culture générale les élèves prennent les cours suivants : la famille au point de vue social, la famille au point de vue juridique, gestion financière du ménage, éducation maternelle, activité manuelle, hygiène de la femme, médecine de l'enfance, soins aux malades ; l'instruction civique, l'économie politique et l'économie nationale les initient à la vie de leur pays.

Pour se spécialiser et faire choix d'une profession, les élèves s'inscrivent dans l'une des sections suivantes :

1. *Assistants sociaux* : dans des institutions de protection de l'enfance, aides du tuteur général, assistantes de police, enquêteuses et fonctionnaires de l'assistance publique et privée.

2. *Directrices d'établissements hospitaliers* : dans des homes d'enfants, orphelinats, cliniques, préventoria, colonies de vacances, homes pour jeunes filles, foyers d'étudiantes, foyers du soldat.

3. *Secrétaires* : d'institutions sociales, secrétaires privées.

4. *Bibliothécaires-secrétaires* : aides-bibliothécaires dans des bibliothèques scientifiques, bibliothécaires-chefs dans des bibliothèques populaires.

Le diplôme de l'Ecole sociale s'obtient après 4 semestres d'études théoriques, un stage pratique d'une année et un travail de diplôme.

En outre, il a été prévu une formation plus rapide dans les branches du *Secrétariat* (un an d'études, 4 mois de stages, obtention d'un certificat), pour des personnes désirant se perfectionner uniquement dans ce domaine ; ce programme comprend des cours de dactylographie, sténographie française et allemande, sténotypie Grandjean, comptabilité commerciale, exercices pratiques d'élocution et de rédaction, économie politique.

Le programme de l'Ecole est à disposition au Secrétariat, route de Malagnou 3, Genève.

JOURNÉE DE LA FAIM

La XIX^e Journée de la Faim a été fixée au dimanche 27 octobre. Les organisateurs espèrent que malgré les nombreuses sollicitations dont il a été l'objet ces derniers temps, le public réservera bon accueil à cette traditionnelle manifestation en faveur des enfants malheureux. Plus les misères sont accrues, plus grand doit être l'esprit de sacrifice et de solidarité.

TEXTES LITTÉRAIRES LE COUCHER DU SOLDAT

Soigneusement, comme il faisait toute chose, le petit Belin préparait son lit. Il étendait d'abord sa toile de tente, puis, en guise d'oreiller, il enfonçait sa musette sous la paille. Pour avoir chaud aux pieds, il les glissait dans les manches de sa veste, puis il s'enroulait dans sa large couverture pliée en deux et adroitement, comme un pêcheur lance l'épervier, il jetait sa capote sur ses jambes. Alors on ne voyait plus qu'un petit coin de figure satisfaite, par la lucarne du passe-montagne tricoté : Belin était couché.

Les Croix de Bois.

ROLAND DORGELÈS.

PRIME DE L'« ÉDUCATEUR »

Les récentes discussions sur la préparation civique de la jeunesse, sur l'éducation nationale et sur les examens de recrues donnent une nouvelle actualité à l'excellent livre de Pierre Bovet : *Les examens de recrues dans l'armée suisse, 1854-1913.*

L'*Educateur* en a rendu compte, par la plume de l'auteur lui-même, dans son numéro du 13 février 1937. Paru dans la *Collection d'actualités pédagogiques* chez Delachaux à Neuchâtel, il est une étude très complète d'une question qui préoccupe aujourd'hui aussi bien les pédagogues que les militaires et les hommes politiques.

Aussi l'*Educateur* a-t-il décidé de mettre cet ouvrage à la portée de ses lecteurs en le lui offrant à titre de prime.

Nos lecteurs qui désireront en faire l'acquisition sont priés de s'adresser à notre trésorier Charles Serex, La Tour-de-Peilz, compte de chèques II. 19.78.

Le volume est offert au prix de **deux francs**. Nous espérons que de nombreux lecteurs voudront profiter de cet avantage.

RÉD.



« Winterthur » Société d'Assurance sur la Vie

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

- *Prêts hypothécaires et sur nantissement*
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

Instituteurs, institutrices! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves!

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

le calcul
l'école active
le travail manuel

Empaillage de tous les animaux pour écoles

Fabrication et vente de
Chamoisage de peaux

Fourrures

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Biemme 7, ch. d. Pins 15



POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur
et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S.A.

PUBLICITAS

Rue Pichard, 13

Lausanne

SOCIÉTÉS

Faites imprimer vos statuts, cartes de convocation, programmes, circulaires, cartes de soirées, enveloppes, en-têtes de lettres, affiches aux

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A.,
Lausanne, Avenue de la Gare, 33.
TÉLÉPHONES : 3 36 33 à 3 36 36.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

COLLECTION AGRICOLE

BENVEGNIN, PIGUET, PORCHET. Manuel de vinification	4.80
BERTRAND (Ed.). La conduite du rucher	5.—
BOURGET (Dr). L'agriculture et la protection des oiseaux	0.50
CHAPONNIER, RAPIN, BARRELET. Nos cultures	4.—
GUÉNOUD-LANDOLF (L.). Les poules	3.—
DACCORD, TAILLEFERT, LÖEFFEL, SIERRO. Alimentation du bétail	4.—
DÉCOPPET (M.). Le hanneton, biologie, apparition, destruction	15.—
DUSSERRE, GALLAY, BARRELET et STÖCKLI: Sol et engrais	4.—
EVARD (L. H.). Guide pratique de comptabilité agricole	2.—
FAES (H.). Calendrier: Parasites des arbres fruitiers	0.60
Calendrier: Parasites de la vigne	0.30
Les dommages causés aux cultures par les usines d'électrochimie	4.50
Etude sur les porte-greffes	0.60
FAES, STÆHELIN et BOVEY. Les ennemis des plantes cultivées	6.50
FAES et PASCHOUD. Notre vignoble	4.80
FANKHAUSER (F.). Guide pratique de sylviculture	10.—
GALLAY (R.). Le lait	4.—
JACKY (Ed.). Signalement des animaux domestiques	3.—
— L'élevage du cheval dans le canton de Vaud	5.—
KIENLI (W.). Manuel de culture potagère	5.—
<i>La Suisse forestière</i> , ouvrage publié par la Société suisse des forestiers. Broché	4.—
Relié	5.50
LAUR (E.). Comptabilité agricole	4.75
Economie rurale de la petite et moyenne culture	8.—
Politique agraire	4.—
SCHNYDER, WEY, LUCHSINGER, TAILLEFERT. Améliorations fon- cières	4.80
STÖCKLI (J.-P.). Aviculture	3.—
TAILLEFERT et SIERRO. Elevage du petit bétail: porc, chèvre et mouton	4.—

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle